

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 27 juin 2022

DELIBERATION

2022/ 38 - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LOCAUX AUPRES DE VILOGIA SA SUR LES PARCELLES A 5665, A 5663, A 5562, A 5673 ET A 5656, A 5650, A 5658, A 5670.

Par délibérations des Conseils Communal n°2010/16 du 25 mars 2010, Municipal n°2010/327 du 29 mars 2010 et de Communauté n°10 C 0341 du 25 juin 2010, la Ville de Lomme associée à Lille et Lille Métropole, aujourd'hui Métropole Européenne de Lille, se sont engagées en faveur de la rénovation urbaine du quartier de la Mitterie via la signature d'un protocole d'accord signé entre elles et la société VILOGIA en date du 1^{er} octobre 2010 et d'un avenant en date du 13 juillet 2017.

Les deux objectifs fondamentaux de la démarche de rénovation urbaine étaient d'améliorer l'habitat et le cadre de vie d'un quartier où chacun puisse trouver sa place et d'ouvrir le quartier sur la ville et les quartiers environnants.

Dans cette optique, le protocole met en œuvre le programme, la méthode, les moyens nécessaires et mobilisables pour ce projet. La requalification du quartier comprend ainsi des démolitions, la résidentialisation d'immeubles ainsi que divers aménagements publics réalisés par la MEL.

Au sein du quartier, la Ville de Lomme souhaite procéder à l'acquisition auprès de VILOGIA de deux locaux qui seraient dédiés à des services municipaux, à savoir une ludothèque et un Local Commun Résidentiel (LCR) en vue de la relocalisation de la Maison du Projet. Ce dernier sera notamment destiné à l'accompagnement social des habitants et au développement d'un programme d'animation global des populations du secteur de la Mitterie.

Il s'agit d'un local situé allée des Châtaigniers, pour une surface de 195 m² environ, au sein d'une copropriété dans l'immeuble dit bâtiment 2B, cadastré section 355 A 5665, A 5663, A 5562, A 5673, au prix de 70 000 € et d'un second local dédié à la ludothèque, situé allée des Châtaigniers, pour une surface de 133 m² environ, au sein d'une copropriété dans l'immeuble dit bâtiment 2A, cadastré section 355 A 5656, A 5650, A 5658, A 5670, au prix de 150 000 €.

Cette acquisition sera réalisée au prix négocié entre parties de 220 000 € se répartissant de la manière suivante :

- 70 000 € pour le LCR, ce prix ayant été réduit du fait d'une prise en charge partielle par VILOGIA au titre de la reconstruction des mètres carré sociaux ;
- 150 000 € pour la ludothèque.

La Direction de l'immobilier de l'Etat, consultée en date du 11 mars dernier, n'a rendu aucun avis, les valeurs vénales des biens acquis étant chacune inférieure au seuil de consultation obligatoire.

Il est à noter que le local devant accueillir la ludothèque étant destiné à un programme en Prêt Social Location Accession (PSLA), sa vente est conditionnée par l'obtention par la société VILOGIA d'un agrément de l'opération au titre du PSLA et à la condition de pré-commercialisation de 30% des logements destinés à la vente (la condition de pré-commercialisation étant le préalable nécessaire à l'obtention de l'agrément susvisé).

En conséquence, le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** l'acquisition auprès de la société VILOGIA SA d'un local dédié à la Maison du Projet, situé à Lomme, allée des Châtaigniers, pour une surface de 195 m² environ, au sein d'une copropriété dans l'immeuble dit bâtiment 2B, cadastré section 355 A 5665, A 5663, A 5562, A 5673, au prix de 70 000 € et d'un second local dédié à la ludothèque, situé à Lomme, allée des Châtaigniers, pour une surface de 133 m² environ, au sein d'une copropriété dans l'immeuble dit bâtiment 2A, cadastré section 355 A 5656, A 5650, A 5658, A 5670, au prix de 150 000 € ;
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer les actes relatifs à ces acquisitions ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - 150.000 € sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 21314, fonction 424 – Opération 2394 : LOCAL SOCIAL MUNICIPAL MITTERIE - code service : NDA ;
 - 70.000 € sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 21311, fonction 424 – Opération : LOCAL SOCIAL MUNICIPAL MITTERIE - code service : NDA.

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Mme MESANS et Mme LAPERE ne prennent pas part au vote
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme